VILLE DE ROYAN



N.REF : JJG/CB

DC N° 13.276

DECISION

Concernant la fixation des tarifs de l'Ecole de Musique de ROYAN = ° = ° = ° =

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N° 11.1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision (DC N°11/346) en date du 20 septembre 2011 concernant la fixation des tarifs de l'Ecole de Musique de ROYAN à compter de l'année scolaire 2011/2012, rendue exécutoire le 27 septembre 2011,

DECIDE

- De fixer à compter du 1er septembre 2013, les tarifs de l'Ecole de Musique comme suit :

L COTICATIONS ENGANTS (Mandant Inimental)	Pour mémoire Ancien tarif	Nouveau tarif
I - COTISATIONS - ENFANTS (Montant trimestriel)		
Module 1 * Instrument + formation musicale + pratique d'ensemble - ROYAN - Autres Communes	47,00 € 84,00 €	48,00 € 85,00 €
Module 2 * Formation musicale + pratique d'ensemble - ROYAN - Autres Communes	41,00 € 60,00 €	45,00 € 65,00 €
Module 3 * Formation musicale - ROYAN - Autres Communes	41,00 € 60,00 €	42,00 € 62,00 €
Module 4 * Pratique d'ensemble et/ou éveil musical - ROYAN - Autres Communes	41,00 € 41,00 €	41,00 € 41,00 €
Module 5 * Chorale, harmonie, orchestre symphonique, atelier rock - ROYAN - Autres Communes	16,00 € 16,00 €	17,00 € 18,00 €
(2 ^{ème} enfant et plus) - ROYAN - Autres Communes	16,00 € 23,00 €	16,00 € 23,00 €
Durée des cours (suivant les niveaux) * Instrument : de 0h20 à 1h * Formation musicale : de 0h45 à 2h00 * Pratique d'ensemble : de 0h45 à 1h30		

COTISATIONS - ADULTES (Montant trimestriel)	Pour mémoire Ancien tarif	Nouveau tarif
Module 1 - ROYAN - Autres Communes	60,00 € 108,00 €	62,00 € 110,00 €
Module 2 - ROYAN - Autres Communes	51,00 € 78,00 €	55,00 € 84,00 €
Module 3 - ROYAN - Autres Communes	51,00 € 78,00 €	52,00 € 80,00 €
Module 5 - ROYAN - Autres Communes	16,00 € 18,00 €	18,00 € 20,00 €

II – CONDITIONS D'INSCRIPTION

- * Eveil musical : dès l'âge de 4 ans dans la limite des places disponibles
- * Adultes : dans la limite des places disponibles
- * Disciplines instrumentales : après tests à la rentrée, âge minimum 6 ans
- * Formation musicale : après tests à la rentrée, âge minimum 7 ans

III - LOCATION INSTRUMENTS

27,00 €/trimestre + Caution de 150,00 €/instrument

- D'encaisser la recette correspondante à l'article 7062 & 7083 - Fonction 311 sur le Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 15 mai 2013

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 21 mai 2013 Pour le Député-Maire, Et par délégation Le Premier Adjoint, Bernard GIRAUD